

Déclaration des associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s’y prête.

Les renseignements recueillis dans cette déclaration sont requis pour toute association visée par le premier alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20).

A Renseignements généraux

Nom de l'association	Association natioanle des travailleurs en réfrigération, climatisation et protection incendie			Année de fondation		1981	
				NEQ		1 1 4 0 9 5 5 9 4 0	
Représentant	Nom de famille (selon l'acte de naissance)		Prénom		Fonction		
	Ortolano		Michel		Directeur général		
Adresse du siège social	Numéro		Rue		Bureau ou étage		
	8340		boulevard Métropolitain est				
	Ville		Province		Code postal		
	Anjou		Québec		H1K 1A2		
Téléphone	Poste		Télécopieur		Courriel		
514-353-0333			514-353-4114		info@local3.ca		

Autres places d'affaires (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

R Renseignements sur les employés

Inscrivez le type de fonction occupée par vos employés ainsi que leur nombre. (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

Type de fonction des employés	Nombre
Directeur général	1
représentants	6
personnel de bureau	2
Nombre total d'employés :	

C

- ☐ Briqueur-maçon
- ☐ Calorifugeur
- ☐ Carreleur
- ☐ Charpentier-menuisier
- ☐ Chaudronnier
- ☐ Cimentier-applicateur
- ☐ Couvreur

☐ Électricien
☐ Ferblantier
☐ Ferrailleur
☒ Frigoriste
☐ Grutier
☐ Mécanicien d'ascenseur
☐ Mécanicien de chantier

- ☐ Mécanicien de machines lourdes
- ☒ Mécanicien en protection-incendie
- ☐ Monteur-assembleur
- ☐ Monteur d'acier de structure
- ☐ Monteur-mécanicien (vitrier)
- ☐ Opérateur d'équipement lourd
- ☐ Opérateur de pelles mécaniques

- ☐ Peintre
- ☐ Plâtrier
- ☐ Poseur de revêtements souples
- ☐ Poseur de systèmes intérieurs
- ☐ Serrurier de bâtiment
- ☐ Tuyauteur
- ☐ Occupations

D

[illegible]

E

SEP 2026

Si oui, lesquels :

E

Membres du conseil d'administration et du comité de direction (y compris les membres qui ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice financier)
(Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

F

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes, s'il y a lieu, sont véridiques et complets et je comprends que le fait de transmettre sciemment un renseignement faux ou inexact constitue une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Signature _____

G

Publication de la déclaration

La déclaration sera publiée sur le site Internet du ministère du Travail (www.travail.gouv.qc.ca) en vertu du deuxième alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Transmission de la déclaration

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail
Direction des études et de l'information sur le travail
425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1